

Communiqué de presse

Présentation du futur bâtiment de la Direction générale de
l'environnement

La future Maison de l'environnement sera construite en bois vaudois et en pisé, technique millénaire et durable

Le Conseil d'État a présenté le projet du bâtiment qui accueillera la Maison de l'environnement sur le site de Vennes, dans les hauts de Lausanne. Appelé à se prononcer dans le cadre d'un concours d'architecture et d'ingénierie en entreprise totale, le Comité d'évaluation a porté son choix sur le projet «Dikhotomia» de l'entreprise JPF-SA installée à Bulle. La construction associera un extérieur en bois et un corps central en pisé, une première dans le canton. Le bâtiment accueillera à l'horizon 2020 quelque 160 collaboratrices et collaborateurs de la Direction générale de l'environnement actuellement répartis sur plusieurs sites.

Opérationnelle depuis le 1er janvier 2013, la Direction générale de l'environnement (DGE), rattachée au Département du territoire et de l'environnement, regroupe les prestations liées aux ressources naturelles, à l'énergie, ainsi qu'à l'environnement industriel, urbain et rural. Auparavant réparties dans quatre entités distinctes (trois services et une unité), les activités de la DGE forment depuis lors un ensemble répondant aux besoins de synergies identifiées par le Conseil d'État.

Avec la DGE, le Canton de Vaud s'est doté d'une structure lui permettant de conduire une politique énergétique et environnementale cohérente, coordonnée et moderne. La future Maison de l'environnement renforcera cette politique en regroupant sous un même toit, à Vennes, au sud du Biopôle, les entités de la DGE réparties actuellement sur cinq sites dispersés dans l'agglomération lausannoise, à l'exception de la Direction de l'environnement industriel, urbain et rural, qui restera dans ses locaux situés au Centre Laboratoires d'Epalinges, à proximité immédiate du futur bâtiment.

La nouvelle construction se doit d'être une référence en matière de développement durable. Dès les études préliminaires, le cahier des charges a intégré les impératifs de préservation de l'environnement et d'utilisation des énergies renouvelables, s'agissant notamment des matériaux de construction. En 2017, le Conseil d'État a inscrit la future réalisation dans un cadre budgétaire de 18,1 millions de francs et chargé ses services d'organiser un concours d'architecture et d'ingénierie en entreprise totale.

Le Comité d'évaluation a désigné à l'unanimité le projet «Dikhotomia» de l'entreprise générale bulloise JPF-SA, dont le bureau d'architecte est Jean-Baptiste Ferrari et associés SA. Le projet retenu propose des solutions architecturales simples et conviviales malgré les nombreuses exigences. Les techniques mises en oeuvre sont innovantes, avec l'utilisation intensive du bois des forêts cantonales pour la réalisation des façades et surtout la structure porteuse du bâtiment. Le corps central sera bâti en terre crue, le pisé, une technique millénaire dont on redécouvre le potentiel. Une première dans le canton pour un matériau durable et emblématique de la mission confiée à la Direction générale de l'environnement.

Lausanne, le 05/02/2018

Renseignements complémentaires : Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, cheffe du DTE, 021 316 45 14; Pascal Broulis, conseiller d'Etat, chef du DFIRE, 021 316 20 01; Cornelis Neet, directeur général de la DGE, 021 316 45 35; Emmanuel Ventura, architecte cantonal, président du Comité d'évaluation, 079 332 40 00

Fichiers à télécharger :

[Maison de l'environnement - présentation](#)

[Maison de l'environnement - rapport d'évaluation](#)